

URBANISME

Avis d'annonce de projet

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**

Le demandeur est **Monsieur DI MARIA Samuel** demeurant Rue du Hac, 92 à 4650 Herve.

Le terrain concerné est situé à **4600 Visé, Rue Raskinroy, cadastré Division 1, section C n°162.**

Le projet consiste en **la construction d'une habitation unifamiliale.**

Conformément aux dispositions du Titre 1^{er} de la partie III du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté du **06 janvier 2022 au 20 janvier 2022 inclus** :

- par voie électronique de préférence, en contactant préalablement le Service Urbanisme de la Ville de Visé (rachelle.dumont@vise.be ou 04/374.84.90).
- auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables et le samedi matin **sur rendez-vous uniquement** à prendre par mail ou par téléphone.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1-3 à 4600 VISE), soit par e-mail (rachelle.dumont@vise.be) soit remise au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), jusqu'au **20 janvier 2022 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **Annonce de projet – DI MARIA – 2021/145**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND (04/374.84.83 ou marielle.marchand@vise.be) dont le bureau se trouve au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Le présent avis est affiché du 30 décembre 2021 au 20 janvier 2022.

Visé, le 30 décembre 2021.